



CENTRALE BIOMETHANE DE FRESNOY LE GRAND

45 impasse du Petit Pont
76 230 ISNEAUVILLE

Tél +33(0)2 32 95 15 16

Port +33(0)6 98 31 27 76

Mail maxime.giraudet@engie.com

Direction départementale des territoires de l'Aisne

50 Boulevard de Lyon
02011 LAON

Isneauville, le 10 septembre 2019.

Objet : Formulaire et dossier de Demande d'Enregistrement du projet d'unité de méthanisation CENTRALE BIOMETHANE DE FRESNOY LE GRAND sur la commune de FRESNOY-LE-GRAND

Monsieur le Préfet,

Conformément aux sections 2 et 4 du chapitre II du titre Ier du livre V des parties législative et réglementaire du code de l'environnement, la SARL CENTRALE BIOMETHANE DE FRESNOY LE GRAND (CBFRE), dont le siège est situé 45, impasse du Petit Pont à ISNEAUVILLE (76), représentée par Monsieur Yoann LEBLANC, en qualité de co-gérant, dépose la présente demande d'enregistrement relative à l'ensemble des activités de son projet d'unité de méthanisation situé à FRESNOY-LE-GRAND (02).

Au regard de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les installations seront soumises à Enregistrement, au titre des rubriques suivantes :

- 2781-1** Installation de méthanisation de matière végétale brute, effluents d'élevage, matières stercoraires, lactosérum et déchets végétaux d'industries agroalimentaires.
- 2781-2** Installation de méthanisation d'autres déchets non dangereux.

L'unité de méthanisation recevant des sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine, elle est concernée par le règlement 1069/2009 du 21 octobre 2009 établissant les règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine et abrogeant le règlement 1774/2002, ainsi que par le règlement associé 142/2011 du 25 février 2011 portant application du règlement précité. Conformément à cette réglementation, un agrément sanitaire sera demandé et devra être obtenu avant la mise en service de l'installation.

Nous joignons à la présente le CERFA n°15679*02 « Demande d'enregistrement pour une ou plusieurs installation(s) classée(s) pour la protection de l'environnement » et un dossier, constitué pour la circonstance en 4 exemplaires papier et 1 exemplaire numérique, qui comprend notamment les plans suivants :

- × Carte au 1/25 000,
- × Plan de situation au 1/2 500,
- × Plan des installations et des réseaux au 1/400, pour lequel nous vous demandons une dérogation concernant l'échelle.

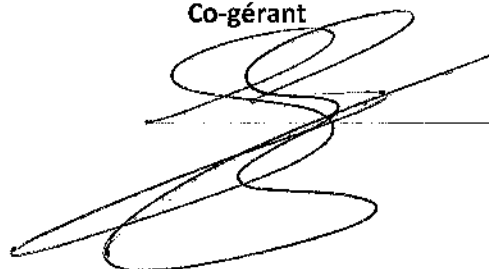
Le dossier comprend également le plan d'épandage.

Vous en souhaitant bonne réception,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de notre considération distinguée.

Yoann LEBLANC

Co-gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name and title.